

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION

Rappel règlementaire :

Pour rappel, l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter qu'au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes Administratifs ou du Compte Financier Unique (2022, 2023 et 2024) des données issues du Budget primitif (2025).

La présente note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

1-1 - Contexte national

Alors que pour 2025 la croissance atteindrait 0.7%, elle devrait atteindre à 0.9% en 2026. S'agissant du déficit, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait une réduction sensible du déficit public à 4,7% du PIB en 2026 mais compte tenu de l'adoption de la loi spéciale 2026 le 23 décembre 2025 en attente du budget 2026, des incertitudes demeurent encore à ce jour. La hausse des prix se poursuivrait 1,3% en 2026 contre 1% en 2025.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 3 482.2 milliards d'euros au 3^{ème} trimestre 2025, soit 117.4% du PIB, un record hors temps de guerre ou de pandémie. Cette hausse serait principalement due à une accumulation de déficits publics : ainsi, elle est passée de moins de 70% du PIB en 2007 à 117% aujourd'hui ce qui est inquiétant. Cependant, elle s'accompagne d'une baisse des taux d'intérêts et ce n'est donc pas seulement des dépenses d'investissement qui sont financées par l'endettement mais bien le fonctionnement courant de l'Etat et les dépenses de transfert liées à la redistribution ou aux assurances sociales.

Durant la crise du Covid, de nombreux pays européens dont la France ont ainsi connu une augmentation massive de leur dette mais on observe depuis le retour à la normale, de grandes différences dans les stratégies nationales d'assainissement des finances publiques. En effet, d'une part la France a fait le choix de lisser le choc énergétique pour protéger les ménages et les entreprises quand d'autres pays du Sud de l'Europe ont préféré nourrir les recettes à l'appui du retour de l'inflation à compter de 2021. D'autre part, le modèle social Français est plus coûteux notamment en matière de santé et de retraites, en dépit d'un taux de prélèvements obligatoires élevé, et ce d'autant plus que la conjoncture est défavorable.

L'inflation est attendue à la hausse à 1.3% en moyenne annuelle 2026 en raison notamment de l'évolution des prix de l'énergie marquée par une augmentation attendue de près de 9% des tarifs réglementés de vente de l'électricité à partir de 2026 compte tenu de la suppression de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Les prix de l'alimentation accéléreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels. Inversement, les prix des services poursuivraient leur ralentissement et les prix des produits manufacturés évolueraient au même rythme que l'année précédente.

Après la présentation du projet de loi de finances 2026 en conseil des ministres le 14 octobre 2025, son rejet en commission mixte paritaire le 19 décembre 2025 a conduit le gouvernement à proposer l'adoption d'une loi spéciale le 23 décembre 2025 comme en 2024 afin d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2026 dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2026.

La loi spéciale a été promulguée le 26 décembre et publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2025.

Dans l'attente de la loi de finances pour 2026, la commune a fait le choix d'élaborer un budget dès le début d'année sur la base des principales mesures envisagées dans le cadre du PLF 2026 et de l'actualiser en cours d'année 2026 par des décisions modificatives une fois la loi de finances adoptée et après les échéances électorales de Mars 2026.

Ainsi, l'objectif principal du projet de loi de finances 2026 était publics et de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB (produit intérieur brut). Pour cela, il était marqué par une baisse des dépenses de l'Etat hors défense nationale et des hausses de recettes fiscales et une forte contribution des collectivités aux efforts de maîtrise du déficit public qui se traduirait par un gel prolongé des dotations, des restrictions fiscales et des ajustements de compensations, autant de mesures qui risquent d'affaiblir les finances locales, de freiner les investissements publics et de restreindre encore l'autonomie financière des collectivités pourtant garantie par l'article 72-2 de la constitution.

1.2 - Contexte local

Le budget 2026 reprend donc les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires présentées au Conseil municipal le 18 décembre 2025. Cependant, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l'année, comme l'estimation de la DGF ou encore l'absence des bases fiscales issues des services fiscaux, le budget 2026 proposé au vote nécessitera des décisions modificatives.

Il a été établi dans un contexte national plus qu'incertain qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires, nous contraignant à une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement afin de faire face notamment aux baisses des dotations de l'Etat, au prélèvement du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DiLiCo) qui serait maintenu ou encore doublé et à la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Sur les recettes, l'indexation des valeurs locatives envisagée à 0.8% dans le PLF 2026 n'a pas été prise en compte dans la construction budgétaire au regard de cette mesure non approuvée à ce jour.

L'année 2026 correspond à l'année d'échéances électorales et donc ne portera pas sur un exercice budgétaire complet du mandat. Cependant, seront inscrits au budget 2026 en investissement les projets engagés en 2025 et en fonctionnement, les dépenses courantes et prévisibles seront inscrites également en intégrant l'inflation attendue de 1.3%.

L'évolution de la population totale de la commune, issue des données de l'INSEE est la suivante :

Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
4064 Hab	4056	4049 Hab	4109 Hab	4159 Hab	4206 Hab	4189 Hab

Les données générales des ratios de la ville d'Avermes se présentent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1141€	1 190 €	1211 €	1234 €	1211 €	1246 €

Recettes réelles de fonctionnement/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1316€	1 332 €	1344 €	1387 €	1384 €	1332 €

Ces deux ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux dépenses (DRF), malgré une augmentation des dépenses incompressibles compte tenu d'une bonne maîtrise des charges.

Produits des impositions directes/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
602€	515 €	531 €	561€	578€	614€

Ce ratio est en hausse même si la taxe d'habitation n'est plus prise en compte dans ce ratio qui tient compte de l'évolution de la population et de la revalorisation des bases fiscales effectuée annuellement par la Direction Générale des Finances Publiques, tout en sachant que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plus de 19 ans.

Dépenses d'équipement brut/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
287 €	199 €	571 €	285 €	477 €	633 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants.

Encours de la dette/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
705 €	678 €	977€	902 €	904 €	757€

Malgré un programme important d'investissements réalisé en 2025, la commune maintient sa dette avec seulement un emprunt court terme de 600 000 €, le remboursement du capital à hauteur de 454 253.33 € et grâce à l'obtention de subventions en soutien aux projets communaux.

Au 31/12/2024, l'encours de la dette s'élevait ainsi à 3 759 292.98€ et il est estimé à 3 185 000€ au 31/12/2025.

DGF/population :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
37 €	30 €	20 €	20,86 €	20,09€	13,44€

Ce ratio démontre la baisse continue des dotations de l'Etat versées aux collectivités alors même que leurs compétences s'accroissent et que la population augmente, ce qui peut à terme porter atteinte au bon fonctionnement des collectivités. A titre de comparaison, en 2010 la DGF versée par l'Etat représentait 165 €/hab.

Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette :

Évolution de l'épargne (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	estimation 2025
Epargne de gestion	1191	1071	1039	973	842	1039
Capacité d'Autofinancement (brute)	756	681	737	729	723	969
Epargne nette (CAF nette)	291	213	225	178	149	515

La collectivité conserve une santé financière satisfaisante, ce qui permet d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par l'autofinancement, avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt. L'épargne brute augmente tout comme l'épargne nette en raison de la fin de plusieurs emprunts de la commune.

Au dernier compte financier unique (CFU) disponible (2024), la capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 723 k€ et l'estimation 2025 est de 969k€ mais reste à fiabiliser avec le CFU 2025.

II- BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget principal

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 décembre 2025 a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2026.

Au regard des mesures incertaines mais contraignantes pour les collectivités qui pourraient être adoptées prochainement par le Parlement, la capacité de financement de la commune pourrait à terme être réduite et c'est pourquoi la commune a optimisé les crédits disponibles et procédé à un arbitrage minutieux pour prioriser les dépenses.

Le budget 2026 a ainsi été élaboré en prenant en compte les éléments ci-dessous :

- La suppression du FCTVA en fonctionnement et le maintien du taux du FCTVA en investissement à 16,404%.
- Un nouvel écrêtement des composantes de la DGF qui se traduirait, pour la commune, par une baisse de 25 558€ de la DGF ;
- Une hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL comme en 2025 qui induirait une nouvelle hausse de dépenses de 45 000 €.
- La nouvelle participation employeur aux contrats complémentaire santé labellisés qui représente environ 14 400 €.

Aussi, la préparation budgétaire 2026 a été menée en ayant conscience de la nécessité de faire preuve d'une rigueur budgétaire comme le démontre le présent rapport. Le budget 2026 a ainsi été élaboré sur la base des mêmes principes que les années précédentes à savoir :

- une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement qui se traduit par la recherche permanente de réduction de la dépense par l'ensemble des services tout en conservant un service public de qualité.
- le maintien du gel des taux de fiscalité et une augmentation en moyenne de 3 % de certains tarifs municipaux actée au cours l'année 2025 pour prendre en compte une partie de l'inflation subie, ce qui permettra d'augmenter légèrement les recettes tirées des produits issus des services.

Le budget 2026 s'inscrit également dans la finalisation des projets d'investissements initiés depuis le début du mandat par la commune d'Avermes suivant un programme pluriannuel :

- La poursuite de l'aménagement de la ZAC Cœur de ville dont la concession se termine en 2032 ;
- L'extension du système de vidéoprotection pour la sécurisation des espaces publics ;
- La mise en place d'un système de contrôle d'accès ;
- La réalisation de travaux d'entretien courant de voirie en zone urbaine et rurale ;
- L'entretien du patrimoine et du matériel communal ainsi que le renouvellement de la flotte automobile ;
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- La poursuite de la réfection des toitures des bâtiments communaux.

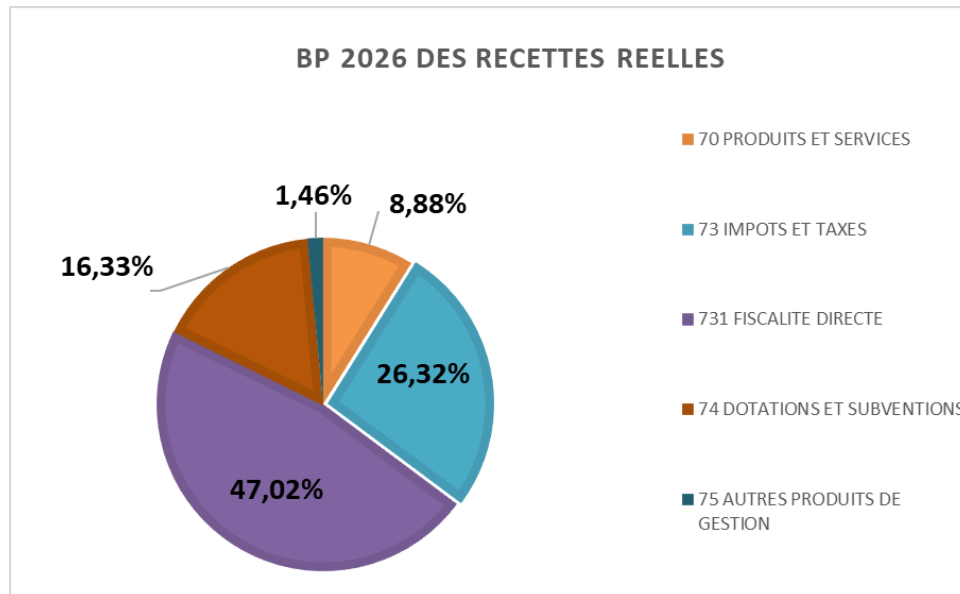
Stratégie budgétaire de la ville d'Avermes :

- Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2026 sont les suivants :
 - Un niveau d'investissement de l'ordre de 1,5 M€ au titre du plan pluriannuel des investissements ;
 - Le maintien du gel des taux d'imposition pour 2026 ;
 - La volonté de maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour, à la fois :
 - Réaliser le programme d'investissements ;
 - Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermois ;
 - Elaborer un PPI pour le développement de la commune ;
 - Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
 - Contenir la dette à un taux faible.

- Dans la continuité des budgets des exercices précédents et dans le contexte économique général actuel, la ville se doit de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière encore plus conséquente et ce malgré le caractère incompressible de nombreuses dépenses subissant l'inflation. Elle a ainsi travaillé sur un audit organisationnel afin de proposer des pistes d'optimisation pour les prochaines années pour contenir les charges de personnel en réduisant les coûts et en maintenant la qualité des services rendus aux administrés.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2025 et s'établissent à 5 602 173€.



chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026	évolution
013	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 200	4 000	-51,22%
70	PRODUITS ET SERVICES	522 840	496 983	-4,95%
73	IMPOTS ET TAXES	1 473 218	1 473 218	0,00%
731	FISCALITE DIRECTE	2 582 562	2 632 343	1,93%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	945 970	914 010	-3,38%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	72 060	81 614	13,26%
76	PRODUITS FINANCIERS	5	5	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 604 855	5 602 173	-0,05%
002	REPRISE EXCEDENT N-1	400 913	311 397	-22,33%
042	OPERATION D'ORDRE	5 700	5 600	-1,75%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 011 468	5 919 170	-1,54%

La fiscalité

Après examen du budget primitif, et conformément à l'engagement pris à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la commission finances a déterminé le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget. Ce produit s'élève à 2 472 143 € pour les 3 impositions locales sur la base d'une stabilité des taux votés soit :

- foncier bâti : 39.41 %
- foncier non bâti : 35,24 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 16.86%

Par principe de prudence, depuis l'instauration de la Taxe d'Ha- vacants en 2025, il a été fait le choix de ne pas prendre en compte le produit issu de cette taxe au budget 2026 compte tenu de l'absence de lisibilité sur les biens vacants au 1^{er} janvier 2026. Les taux 2026 seront une nouvelle fois maintenus.

Il est en outre rappelé que les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués sur les communes voisines.

Commune d'Yzeure 2025	Commune de Moulins 2025
44.90 % (22.03 taux communal +22.87 taux départemental)	41.55% (18.68 taux communal +22.87 taux départemental)
47,30 %	44,74 %
18,60%	17,59%

En parallèle, les communes perçoivent, au titre de la taxe professionnelle, une dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. La dotation resterait stable en 2026 pour un montant de 1 378 788 €. Cependant, compte tenu des changements de critère votés en conseil communautaire pour le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), la commune d'Avermes subit une forte diminution depuis 2025 d'environ 50% de sa DSC, malgré une compensation négociée avec Moulins Communauté pour l'obtention d'un fonds de concours de 34 895€ en 2024, 2025 et 2026, puis de 20 937€ en 2027 et de 10 468.50€ en 2028.

Enfin, les autres recettes fiscales de la commune (TLPE, droits de mutation, droits de place, compensation fiscale que sont le FNGIR et le reversement au titre du FPIC) sont évaluées à 204 630 €.

Les dotations de l'Etat

Pour 2026, la DGF, principal concours financier versé à la ville par l'Etat, est estimée à 30 000€ compte tenu de l'écèlement subi en 2025 qui risque de se renouveler.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
DGF	148 484	121 090	80 402	85 721	83 560	56 558	30 000
Variation annuelle	- 25 058 €	-27 394 €	-40 688 €	+ 5 319 €	-2 161 €	- 30 002 €	- 26 558 €
% variation	- 14,44 %	-18,45 %	- 33,60%	+6,62 %	- 2.52%	- 32,32 %	- 46.96 %

La DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, se compose de trois fractions :

- La fraction « Bourg centre »
- La fraction « Péréquation »
- La fraction « Cible »

La commune d'Avermes est concernée uniquement pour la fraction péréquation. Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique. Elle est budgétisée à hauteur de 65 000€ pour 2026.

En outre, l'Etat verse une attribution de compensation à la commune au titre des exonérations de taxe budgétisée à hauteur de 495 000€ pour 2026.

Subventions

Elles sont principalement constituées de la participation de la CAF au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse du multi-accueil, du RAM et de l'accueil de loisirs, à hauteur de 268 630€.

Les produits des services

Ce chapitre, évalué à 496 483 € concerne principalement les produits suivants :

- Concessions cimetières
- Régie de recettes de restauration collective & repas à domicile
- Régie de recettes de la participation familiale du multi-accueil
- Remboursements de frais de personnel par les budgets annexes et autonomes
- Redevance d'occupation du domaine public
- Remboursement de frais généraux par les budgets autonomes et annexes

Les recettes tarifaires principales (culturelles, multi-accueil, repas à domicile, restaurant scolaire, jeunesse, occupations du domaine public, concessions cimetière) sont estimées à 271 108€.

En matière de prix du service pour les usagers, il est rappelé que la municipalité a souhaité mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2026 :

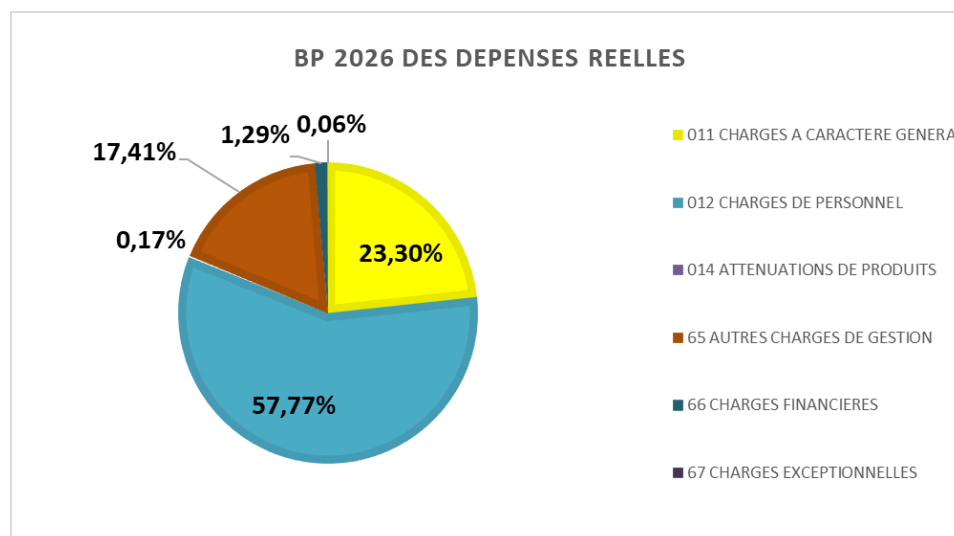
- Légère augmentation de certains tarifs municipaux des différents services payants (cimetière, locations salle de spectacle, interventions des services techniques et locations matériel) ;
- Maintien des tarifs de location de la salle des fêtes ;
- Maintien de la gratuité d'accès d'un certain nombre d'équipements municipaux, notamment la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus budgétisés à hauteur de 50 440€ compte tenu que les locations de la salle des fêtes rentrent désormais dans ce chapitre.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables afin de garantir l'équilibre budgétaire pour atteindre 5 295 270€ en 2026.



chapitre	Libellé	BP + D 2025	BP 2026	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 162 718	1 233 553	6,09%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 998 488	3 059 117	2,02%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 000	9 000	28,57%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	978 512	922 100	-5,77%
66	CHARGES FINANCIERES	93 500	68 500	-26,74%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	3 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 243 218	5 295 270	0,99%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	458 000	340 000	-25,76%
042	OPERATION D'ORDRE	310 250	283 900	-8,49%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 011 468	5 919 170	-1,54%

Les mouvements portent principalement sur les postes suivants :

- ✓ Les charges financières : - 25 K€
- ✓ Les charges de personnel : +60 K€
- ✓ Les charges de gestion : - 56 K€
- ✓ Les charges à caractère général : + 70 K€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont budgétisées pour 1 233 553 €.

Outre une augmentation des dépenses d'assurance, on peut souligner une augmentation des coûts d'énergie, des frais de maintenance informatique, des frais de cotisation à verser à l'Agence d'attractivité du Bourbonnais, des frais de télécommunications compte tenu de l'arrêt du cuivre nécessitant un changement des contrats d'abonnement internet et téléphonie pour les bâtiments communaux et une augmentation des droits payés au SICTOM pour l'enlèvement des ordures ménagères et produits recyclables pour 2026.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 3 059 117€ et sont également en augmentation en raison notamment de l'effet Glissement Vieillesse Technicité, de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 ainsi que du taux horaire et des recrutements nécessaires au remplacement des agents en maladie, en voie de mutation ou en départ à la retraite.

Egalement, la commune versera la nouvelle participation employeur obligatoire aux contrats complémentaire santé labellisés souscrits par les agents à raison de 15€ par mois et par agent.

Mais plus encore, l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL depuis 2025 qui devrait se poursuivre en 2026 a un impact significatif sur le budget de la commune. En effet, cette hausse représente une augmentation directe des charges de personnel pour les collectivités employant des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et précisément une augmentation de la masse salariale brute supportée par les communes. Pour la commune d'Avermes, l'augmentation représente environ 45 000 € de charges supplémentaires. Cet impact pourrait contraindre certaines communes à ajuster leurs dépenses, voire à revoir leurs recrutements ou les services publics proposés.

Le chapitre (012) comprend :

- ✓ Les versements des charges patronales calculées sur les rémunérations
- ✓ Les charges directes de personnel
- ✓ L'assurance statutaire du personnel.
- ✓ La cotisation au CNAS

Il tient compte notamment :

- de la variation du besoin de la collectivité aux remplacements éventuels ;
- de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements d'échelon, des avancements de grade et de promotion interne et des revalorisations du régime indemnitaire

du personnel communal. A cela s'ajoute les mesures prises en sociale mise en place au profit des agents communaux ;

- de la revalorisation du SMIC de 1.18%, ainsi que du taux horaire à 12.02€ brut.
- de l'augmentation de la cotisation versée au CDG03 au titre de la médecine du travail.

Autres charges de gestion :

Ce poste s'établit à 922 100 € Il est composé principalement des indemnités des élus, des subventions de fonctionnement versées aux associations, des participations de la commune à l'équilibre du budget autonome du Centre Communal d'Actions Sociales et du budget annexe Isléa.

Ce poste est en diminution compte tenu de la fin de l'inscription des participations d'équilibre à verser à ASSEMBLIA dans le cadre de la concession de la ZAC Cœur de ville et de la diminution des lignes budgétaires liées aux créances irrécouvrables et éteintes à hauteur de 4 300 €. Ce poste concerne également la contribution syndicale liée à l'éclairage public. C'est d'ailleurs sur cette contribution que les dépenses varient chaque année en fonction du programme d'enfouissement de réseaux et de modification de l'éclairage public en LED. Pour 2025, elle est évaluée à 110 810€.

La commune consacre un budget de 290 K€ au titre de son soutien à la vie associative et au CCAS, dont 190 K€ de subvention au CCAS justifiée par l'accompagnement aux actions courantes du CCAS et aux dépenses de personnel propres au CCAS liées à l'équilibre budgétaire du fonctionnement de la résidence autonomie et 99 900K€ consacrés aux subventions pour les associations.

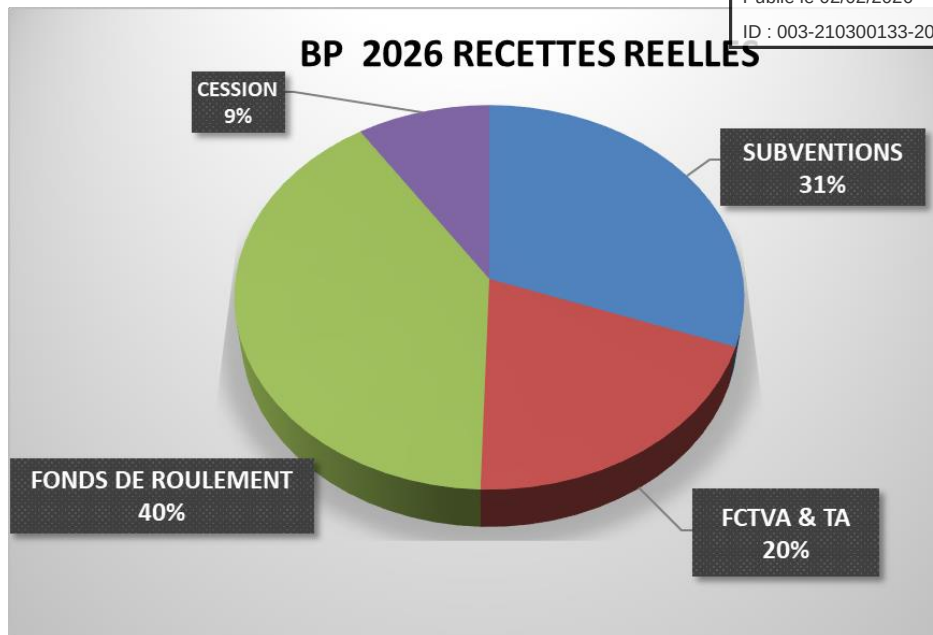
Les charges financières :

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts actuels, soit 68 500€ démontrant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune ces dernières années, l'absence de nouveaux intérêts à budgétiser compte tenu de la non souscription d'emprunt d'équilibre budgétaire en 2025, mais également la fin de 6 emprunts.

3 – Le financement de l'Investissement

La section globale d'investissement 2026 s'établit à 2 634 026€. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 011 126€.

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
13	SUBVENTIONS	1 434 766	615 595
010	FCTVA & TA	304 170	400 000
1068	FONDS DE ROULEMENT	521 319	809 531
024	CESSION	225 400	186 000
16	EMPRUNT	941 684	0
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		3 427 339	2 011 126
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 000	340 000
040	OPERATION D'ORDRE	310 250	282 900
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		4 195 589	2 634 026



Les recettes d'équipement :

✓ Subventions d'investissements

A ce stade du budget, les dossiers ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, LEADER, CAF...) mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les nouveaux projets d'investissements.

D'ores et déjà, le Département soutient la commune au titre des travaux de voirie et versera le solde de la subvention RCVCB 2025. Il apporte également son soutien aux travaux de réfection de toitures restants à réaliser. En outre, l'Etat apporte son soutien au titre du Fonds Vert aux travaux d'aménagement paysager du parking de Pré Bercy mais aussi au titre de la réfection des travaux programmés dans les groupes scolaires et au complexe sportif. La Région AURA finance une partie des aménagements urbains du centre-ville qui ont été finalisés en 2025.

✓ Emprunt :

Aucun emprunt d'équilibre n'est à ce jour envisagé pour 2026.

Les recettes financières :

✓ FCTVA et TA :

Le taux du FCTVA en investissement de 16.404% a été maintenu pour l'élaboration du budget 2026 et une prévision de recette de 370K€ environ a de ce fait été inscrite.

Cependant, il est à souligner que depuis la réforme de l'automatisation du FCTVA qui est entrée en application progressivement à partir de 2021, un certain nombre de dépenses a été rendu inéligible à ce fonds dont les travaux d'investissement réalisés en régie.

Enfin, l'estimation de la Taxe d'Aménagement est évaluée à 30 000€ en légère baisse compte tenu de la convention de partage de la taxe conclue avec Moulins Communauté pour la ZAE les Petits Vernats.

✓ Excédent de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) évalué à 809 531 € doit en priorité couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. En 2026, ce fonds de roulement représente environ 40,25 % des recettes réelles d'investissements, soit 30.73 % des recettes globales d'investissements.

4 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
Op. 103	centre de loisirs	108 800	163 100
Op. 104	Primaire F. REVERET	28 280	38 300
Op. 105	Maternelle F. REVERET	19 000	182 500
Op. 106	Primaire J. MOULIN	121 670	19 100
Op. 107	Maternelle J. MOULIN	5 785	90 500
Op. 109	Mairie	90 930	81 735
Op. 110	Restaurant F. REVERET	114 600	149 500
Op. 111	Restaurant J. MOULIN	4 400	14 000
Op. 112	Centre Technique	157 782	135 730
Op. 116	voiries	314 500	252 500
Op. 120	Stade	67 300	15 220
Op. 121	Tennis	5 000	12 000
Op. 122	Salle polyvalente ISLEA	20 000	206 500
Op. 142	réseaux divers	1 000	3 000
Op. 145	Cimetière	18 000	4 550
Op. 148	Ancienne école du bourg	33 700	
Op. 153	Terrain divers	3 000	3 000
Op. 155	Médiathèque	28 997	
Op. 159	Logement rue de la Rép.		600
Op. 164	Salle des sports	1 000	820
Op. 165	Salle des jeunes	750	16 000
Op. 206	Police municipale	1 000	33 100
Op. 210	Multi-accueil	12 600	8 500
Op. 215	ZAC Cœur de ville		100 000
Op. 218	Reconquête Centre Bourg Centre Ville	1 504 385	150 150
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 662 479	1 680 405
001	DEFICIT REPORTE	452 272	606 521
16	EMPRUNT Long terme et dépôt de garantie	1 063 000	341 400
040	OPERATION D'ORDRE	5 700	5 700
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		4 183 451	2 634 026

Les principales opérations d'investissements prévues au budget 2026 sont les suivantes :

🚦 La poursuite des projets en cours

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec les participations communales pour les travaux d'aménagements paysagers de la phase 3 pour un montant de 100 000€ en 2026 compte tenu du report de la participation 2025 ;
- La finalisation de l'aménagement du parking de Pré Bercy avec les aménagements paysagers ;
- La sécurisation des espaces publics avec le renforcement de la vidéoprotection ;
- La reprise de voiries en zones urbaine et rurale ;
- La réparation des dernières toitures de bâtiments communaux endommagées par les fortes pluies subies en 2024 dont celle de l'accueil de loisirs sans hébergement.

✚ **Le maintien du cadre de vie et des services à la population**

- La remise en état de deux courts de tennis et le relamping du club house ;
- Le décompactage, sablage, défeutrage et regarnissage des terrains de football ;
- Le changement du mobilier du restaurant scolaire François Revéret ainsi que la réfection de la peinture ;
- L'achat de matériel informatique pour les écoles ;
- Le renouvellement du parc automobile et informatique pour la mairie ;
- L'acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques ;
- L'achat d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire Jean Moulin ;
- L'aménagement du parc de la biodiversité avec la création d'une aide de jeux pour petits ;
- L'achat de mobilier pour le nouveau local communal à Pré Bercy ;
- L'achat de nouvelles décorations de Noël et de jeux à installer dans les parcs communaux.

✚ **Les travaux de rénovation des bâtiments publics :**

- L'engagement des travaux de rénovation d'ISLEA prévus sur le budget annexe nécessitant une participation communale en investissement de 206 500€ ;
- La mise en place d'un contrôle d'accès ;
- Le relamping de certains bâtiments communaux ;
- Le renouvellement des fenêtres, la pose de volets roulants à la maternelle François Revéret et le changement des portes.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 340 000 €.

III- BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes.

1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par les recettes suivantes :

- les locations de salles
- la participation communale
- les entrées des spectacles

Pour 2026, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe en fonctionnement est prévue à 232 750 € soit en légère augmentation compte tenu de l'augmentation du chapitre charges de personnel, et ce malgré une hausse des recettes tirées de la location de la salle et des entrées des spectacles qui se poursuit depuis plusieurs années.

En investissement, une contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est prévue à 206 500 €, compte tenu de l'inscription sur ce budget annexe du montant global des travaux de rénovation de la salle de spectacle ISLEA. En recettes, sont également inscrites les subventions obtenues à ce jour pour ces travaux de la part du CNM et de l'Etat.

En dépenses, les travaux qui se dérouleront en 2026 sont budgétisés à hauteur de 646 500€.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	107 570	110 290
012	CHARGES DE PERSONNEL	149 000	168 660
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	4 510	4 610
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250	200
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		261 330	283 760
042	OPERATION D'ORDRE	8 000	10 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		269 330	293 760

2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
002	EXCEDENT REPORTE	0	0
70	PRODUITS ET SERVICES	49 000	61 000
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	220 330	232 750
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		10
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		269 330	293 760
042	OPERATION D'ORDRE		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT*		269 330	293 760

3 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		40 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 320	606 500
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		18 320	646 500
001	DEFICIT REPORTE		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		18 320	646 500

4 –Les recettes d'investissement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS		289 500
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		0	289 500
001	EXCEDENT REPORTE	10 320	347 000
040	OPERATION D'ORDRE	8 000	10 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		18 320	646 500

2- Le budget annexe des Portes d'Avermes

Le budget annexe des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers.

Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision.

La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndic de copropriété.

Pour 2026, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget. Il est à noter qu'à ce jour, un seul local est vacant.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 735	20 774
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	17 210	14 984
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		35 945	35 758
042	OPERATION D'ORDRE	4 765	4 777
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 710	40 535

2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
70	PRODUITS DES SERVICES	1 500	1 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	20 050	24 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 550	25 500
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 100	12 974
042	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 061
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 710	40 535

3 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 475	19 138
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		20 475	19 138
040	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 061
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		22 535	21 199

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026
001	Excédent reporté	17 770	16 422
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		17 770	16 422
040	OPERATION D'ORDRE	4 765	4 777
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		22 535	21 199

IV- CONCLUSION

En conclusion, dans l'attente du vote de la loi de finances pour 2026, la commune a choisi d'élaborer son budget dès janvier 2026 pour sécuriser les engagements budgétaires et donner de la lisibilité aux services communaux. Ce budget a été élaboré avec rigueur et stratégie afin de pouvoir faire face aux efforts budgétaires imposés par l'Etat aux collectivités territoriales, tout en poursuivant l'offre de services et l'amélioration du cadre de vie proposés aux habitants.

Il sera complété en cours d'année par des décisions modificatives pour prendre en compte les mesures nationales et les décisions locales à venir après les échéances électorales de Mars 2026.

En tout état de cause, ce budget permettra de finaliser les projets engagés tels que l'aménagement paysager du parking de Pré Bercy, l'extension de la vidéoprotection installée sur la commune ou encore la rénovation de la salle ISLEA.

Il répondra à nouveau aux objectifs fixés par la municipalité depuis plusieurs années :

- Gel des taux municipaux des impôts locaux ;
- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Investissements axés prioritairement sur le renforcement de l'offre de services de proximité à la population et l'aménagement du territoire pour faire d'Avermes une ville verte et durable où le bien vivre ensemble reste l'objectif premier.